

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 41 (1933)
Heft: 4

Artikel: La chasse au filet au temps des Romains
Autor: Clouzot, Et.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-31875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

²³ MacIlwraith : *Sir Frederick Haldimand*, Toronto 1905.

²⁴ *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, Meeting of May 1923.

²⁵ Le prédécesseur et le successeur de Haldimand comme gouverneurs du Canada.

²⁶ L'amiral d'Estaing, commandant de la flotte française que Louis XVI avait envoyée au secours des Américains.

²⁷ Ministre des colonies.

²⁸ La taxe sur le papier timbré et sur le thé que le gouvernement de Londres voulait imposer aux colonies.

La chasse au filet au temps des Romains.

(Avec planches.)

Ceux qui ont de bons chiens n'ont pas besoin de filets... Les filets dans les Gaules sont entièrement bannis de la chasse par tous ceux qui n'y cherchent point de quoy vivre mais un honneste divertissement.

Traitez de la chasse composez par Arrian athénien, appelé Xénophon le jeune et par Oppian, 1690.

Il y a quelque trois ans, visitant en docte compagnie les belles mosaïques de Boscéaz, nous avons émis l'hypothèse que le soi-disant cortège rustique n'était autre qu'un départ pour la chasse. La vue du filet débordant du char évoquait pour nous une merveille de l'art mycénien reproduite dans les premières pages de l'*Apollo*¹ de Salomon Reinach et représentant un taureau, fou de rage, se débattant dans des rets. Le rapprochement pouvait paraître quelque peu paradoxal tant l'allure paisible, le pas tranquille et lent de l'attelage de Boscéaz contraste avec les ruades éperdues qui s'inscrivent au flanc des gobelets d'or de Vaphio.

Néanmoins M. Maurice Barbey, qui nous faisait les honneurs du Vieil Orbe, voulut bien nous dire que cette interprétation serait consignée dans les archives de l'Association,

de même que l'avis de M^{lle} Marguerite van Berchem qui croyait reconnaître des torches dans le faisceau de baguettes porté par le second personnage de la composition.

Tant de courtoisie à l'égard de deux visiteurs plus versés dans l'art de la mosaïque chrétienne et musulmane² que dans celui des pavements antiques, méritait quelques recherches complémentaires et trois jours plus tard le signataire de ces lignes écrivait la lettre qui suit :

Genève, 11 août 1930.

Cher Monsieur Barbey,

Puisque vous prenez si aimablement note des interprétations qui vous sont suggérées par les visiteurs des mosaïques d'Orbe, permettez-moi de préciser celle que j'ai émise samedi dernier.

Je me suis reporté aujourd'hui au mot *Venatio* du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio, et j'y ai relevé la description suivante : « mosaïque d'Hippone : en travers d'un *saltus* un filet est tendu, dissimulé par des branchages, au filet est annexée une cage où doit se trouver un appât, des rabatteurs, protégés par des boucliers ovales, y poussent, à l'aide de torches enflammées, un lion, une lionne et des panthères. — G. de Pachtère, *Inv. des mos. de l'Afrique*, III, n. 45 (ajouter à la bibl. la reproduction dans Blümner, *Röm. Privataltert.*, 1911, fig. 83). Cf. Oppian, IV, 77 et p. 689, n. 16 sq. »

Je crois que voilà l'explication de votre beau « défilé rustique ». Il s'agit bel et bien d'un départ pour la chasse, sur le char le lourd et volumineux filet, capable de résister aux bêtes féroces — rappelez-vous la fable de La Fontaine du lion et du rat — le rabatteur avec son pot à feu et ses torches sous le bras — entre parenthèses c'est M^{lle} van Berchem qui, la première, a eu l'idée de torches — et enfin le sonneur de buccin ou de cor, appuyé sur la massue dont on ne voit plus aujourd'hui que le manche. Cette massue intervient à point pour préciser l'interprétation.

Je n'ai pas le loisir de pousser plus loin l'étude de cette mosaïque, mais à l'aide des références du *Dictionnaire* vous n'au-

rez pas de peine à retrouver des figurations de chasse au filet dont le vase de Vaphio était la première à m'être venue à l'esprit.

Je saisis cette occasion pour vous remercier de votre si aimable accueil d'avant-hier et vous renouveler mes félicitations pour les garanties si judicieuses qui assurent la conservation de ces magnifiques mosaïques.

Le mois suivant M. Barbey répondait que M. Félix Staehelin, à Bâle, s'était intéressé à cette interprétation et qu'il en ferait état dans sa seconde édition de *Die Schweiz in römischer Zeit*. Effectivement en 1931 paraissait la nouvelle édition de ce livre magistral et deux lignes à la page 376 mentionnaient la conjecture du visiteur occasionnel qui se tint dès lors pour très satisfait d'un témoignage aussi autorisé. Il n'y avait plus, selon nous, qu'à débaptiser le soi-disant « cortège rustique » et à le présenter dorénavant aux visiteurs comme un départ pour la chasse.

C'était un peu trop simplifier les choses. La publication dans la *Revue historique vaudoise* de novembre-décembre 1932 et le tirage à part sous l'égide de l'Association du Vieil Orbe *Pro Vrba* d'une étude de M. le professeur P. Schazmann³, sont venus tout remettre en question et montrer qu'on ne rompt point si facilement avec une tradition quasi séculaire. L'appellation de « cortège rustique » employée en 1841 lors de la découverte de la mosaïque risque de se perpétuer. Il faut en finir une fois pour toutes avec une locution qui n'a aucun sens en l'occurrence et donner à la mosaïque de Boscéaz un titre en rapport avec son sujet. Le départ pour la chasse semble le plus indiqué.

* * *

Nécessité ou plaisir, la chasse a, de tout temps, tenu une place de premier rang dans les préoccupations de l'homme, mais en raison inverse de son degré de civilisation. Le cita-

din n'y pensait guère, et pour cause, alors qu'à la campagne c'était et c'est souvent encore la grande distraction. Plus l'on s'éloigne des centres, plus la chasse prend d'importance. On conçoit donc aisément que ce n'est pas à Rome que l'on se documentera le mieux sur la chasse au temps des Césars, mais dans les confins de l'empire romain.

Une des chasses usitées dans l'antiquité et qui n'est plus guère pratiquée aujourd'hui que par les braconniers et par les nègres⁴ était la chasse au filet. Pline et Virgile la décrivent sous sa forme la plus rudimentaire. On barrait la route aux bêtes et on les poussait vers le piège à grand renfort de chiens et de cris. Un bas-relief conservé au musée de Cluny et provenant de l'église Saint-Landry⁵ illustre parfaitement ce genre de chasse (fig. 1). Trois chiens excités par un Amour poursuivent deux lièvres qui se jettent dans un filet placé au centre de la composition. Derrière le filet trois Amours et un chien tenu en laisse attendent le gibier. Un bloc au musée de Bonn⁶ offre une scène analogue, trois chiens poursuivent un lièvre qui se jette dans un filet.

Sur un sarcophage d'Arles⁷ la scène se corse (fig. 2). Le filet de mailles plus larges est fait de fortes cordes. Deux hommes s'arc-boutent pour y maintenir un cervidé pendant qu'un lièvre s'échappe, passant entre des rets qui ne sont pas pour lui.

Deux sarcophages à Cahors⁸ et à Saint-Etienne de Déols près de Châteauroux⁹ s'inspirent du même thème, mais à Cahors l'heureux fugitif, lièvre ou lapin, est au milieu de la composition et à Déols ce sont deux loups, croit-on, qui se débattent dans le filet.

À Narbonne c'est le retour de la chasse¹⁰ (fig. 3). Un Eros funèbre ouvre la marche. Viennent deux hommes portant le premier sur l'épaule gauche, le second sur la droite, pour assurer l'équilibre, une perche à laquelle est suspendu dans



Musée de Cluny

Photo Giraudon

1. Chasse au lièvre



Musée d'Arles

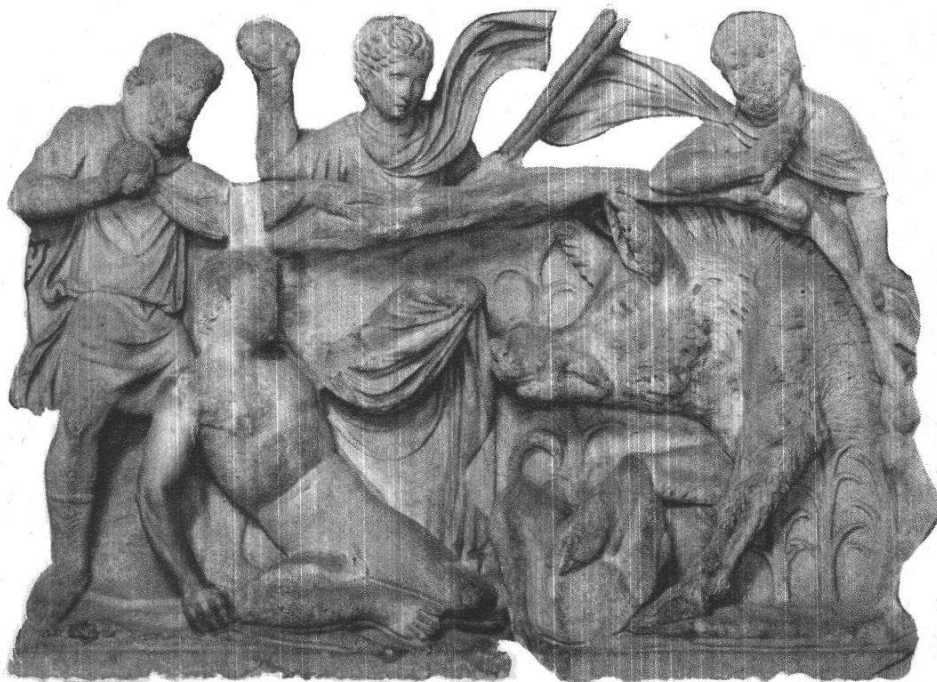
2. Chasse au sanglier et au cerf



Musée de Narbonne

Photo Collet

3. Retour de chasse au sanglier



Musée du Louvre

Photo Giraudon

4. Sanglier au débucher
La mort d'Adonis

une civière un sanglier les pieds en l'air. Civière et sanglier sont minuscules, mais il n'y a pas à se méprendre sur la hure et les sabots. Trois hommes, et c'est là le grand intérêt du relief, portent sur leurs épaules le filet qui a servi à prendre l'animal. Trois hommes ne sont pas de trop pour cette charge, alors que deux suffisent pour le gibier.

Tous les cinq sont vêtus d'une tunique courte et d'un mantelet, fourrure ou peau de mouton, destiné peut-être à amortir le port du fardeau. Le premier de chaque groupe s'appuie en marchant sur un bâton, les supports du filet. L'avant-dernier chasseur tient de la main gauche l'extrémité d'une sorte de câble, peut-être la laisse d'un chien. Les têtes du premier et du quatrième chasseur sont tournées vers ceux qui les suivent dont la main gauche se tend à demi en avant, geste d'interlocution. Ces chasseurs échangent leurs impressions.

Si des sarcophages nous passons aux mosaïques, nous trouvons à Carthage cette même chasse au sanglier (fig. 5) dont Narbonne nous a donné le retour. La scène se déroule de bas en haut sur trois registres. Le registre inférieur est malheureusement aux trois quarts détruits¹¹. Seuls les pieds des personnages et les pattes des animaux subsistent. Leurs positions respectives ont permis de reconstituer tant bien que mal la scène. Trois chasseurs et deux chiens, l'un de ceux-ci tenu en laisse, débouchent un sanglier de sa bauge. Les chiens ont, outre leur collier, une cuirasse qui les protège en partie des coups de boutoir. La reconstitution est ingénieuse mais non convaincante. On ne fait pas face à un sanglier qui charge sans lui opposer une arme, une pierre, un bâton... ou une torche, autre chose en tout cas qu'une laisse enroulée (fig. 4). L'attitude du chasseur ou du traqueur est trop calquée sur celle du coureur du registre médian. Dans une composition comme celle-ci l'artiste ne se répète pas. Chaque per-

sonnage a son rôle bien défini qui n'est pas le même dans le débucher et dans la poursuite. Le second registre, admirablement conservé, nous montre la phase principale de la chasse. Le sanglier poursuivi par les deux chiens qui convergent vers lui se précipite dans un filet tendu en demi-cercle. Derrière l'un des chiens court un chasseur, la laisse enroulée dans la main gauche. De l'autre côté du filet un personnage, inexplicable à première vue, lève le bras droit et tient de la main gauche un seau comble dans lequel plongent deux cordelettes qui pendent au dehors ¹². Nous reviendrons tout à l'heure sur ce singulier chasseur. Le registre supérieur enfin montre le retour, le sanglier lié à une perche portée par deux hommes s'appuyant sur des bâtons. Un des chiens flaire la bête tout en trottant, l'autre a pris la tête du cortège.

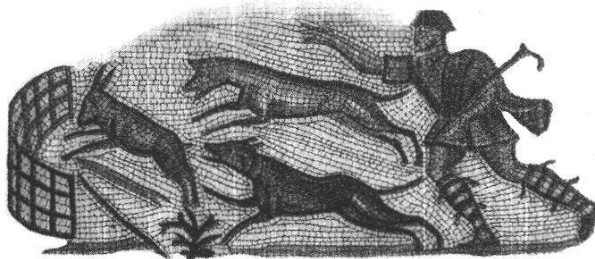
Le filet tendu en demi-cercle se retrouve sur mainte mosaïque, notamment aux tombes des Nasonii ¹³ et sur la mosaïque de l'oued Atmenia (chasse à l'antilope) ¹⁴, mais c'est à Carthage que la battue est la plus sérieuse ¹⁵ (fig. 9). Un lion, une lionne, trois panthères, deux autruches, deux antilopes sont refoulés par des cavaliers et des piétons dans une enceinte de filets dissimulés par des branchages. A trois reprises ce filet se gonfle en poche pour contenir des animaux domestiques, bœufs et moutons, appâts ou kraals de protection, comme des absidioles autour d'une abside. Quatorze traqueurs, protégés par des boucliers ronds, s'incurvent en cordon serré, l'*indago*, et refoulent les fauves à l'aide de torches enflammées, selon les règles du traité d'Oppien. Un rabatteur gît sur le sol aux prises avec une panthère. Le but de la chasse est évidemment de capturer vivantes des bêtes pour le cirque. Une panthère semble sur le point d'entrer dans une cage montée sur roues dont la trappe est levée. Une autre cage semblable traînée par deux chevaux arrive sur la gauche. De l'autre côté du filet, non loin



Musée du Bardo I 1515

Photo Direction des Antiquités et Arts

5. Chasse au sanglier



Mosaïque trouvée à Villelaure (Vaucluse)

6. Chasse au lièvre



Musée du Bardo A 171

Photo Direction des Antiquités et Arts

7. Départ pour la chasse

de deux pique-niqueurs que sert un cuisinier noir, trois cages, reconnaissables à leurs trappes, forment la réserve. Au-dessus un cavalier capture un cheval sauvage au lasso. Cette somptueuse composition est attachante à plus d'un titre. Bornons-nous à constater qu'un filet de ces dimensions devait être encombrant et pesant, assez pour faire la charge, à tout le moins, d'une des cages amenées à vide.

Ne laissons pas l'Afrique sans jeter un coup d'œil sur le premier registre d'une mosaïque du Bardo dite l'offrande de la grue (fig. 7). Il y a de tout dans ce tableau qui ne compte pas moins de cinq registres, une Diane nimbée, un Apollon sagittaire, une garde d'honneur, des cavaliers poursuivant des fauves, et dans la partie inférieure, très détériorée, on distingue une cage en charpente à claire-voie dont la trappe mobile est maintenue en l'air par un chasseur. Le catalogue du musée Alaoui ¹⁶ est plutôt sobre sur le premier registre : « deux cavaliers... suivis d'un valet fouaillant devant lui un mulet chargé de provisions et d'un rabatteur portant une matraque sur l'épaule ». Sont-ce bien des provisions que porte le mulet et quel fouet singulier et quelle lance plus singulière encore ! Pour nous, nous n'hésitons pas à voir dans la charge du mulet un filet de chasse soigneusement enroulé en masse ovoïde à ses extrémités, comme sur les épaules des chasseurs de Narbonne. La lance munie d'une rondelle d'arrêt devait servir à enrouler ou à dérouler l'engin et à clouer la bête empêtrée dans les rets. Le fouet, si particulier et si ostensiblement levé, devait avoir un autre rôle sur le terrain. Sans doute le crochet dont il est muni permettait-il de rabattre rapidement le filet sur l'animal capturé en s'en tenant à distance respectueuse. Un crochet analogue, sans corde à fouet, se voit à la main d'un chasseur courant derrière ses chiens à la poursuite du gibier vers un filet barrière ¹⁷ (fig. 6). Le mulet porte encore un

objet malaisé à définir, mais la scène n'est pas douteuse, c'est bien un attirail de chasse que l'on emporte de la villa et l'on comprend le geste du premier cavalier, le seigneur de la villa, se retournant sur son cheval pour faire ses dernières recommandations ou presser l'allure de ses serviteurs. Départ, retour de chasse, battue, ces diverses compositions s'éclairent, se complètent les unes par les autres. Retournons maintenant à Boscéaz et voyons si notre mosaïque n'est pas déplacée au milieu des tableaux qui précèdent.

* * *

Tous ceux qui sont allés à Boscéaz ou qui ont étudié le pseudo-cortège rustique (fig. 8) sur le dessin de Bursian, inlassablement reproduit depuis le milieu du XIX^{me} siècle, ont été frappés de l'originalité de cette mosaïque par rapport à celles qui l'avoisinent. Il ne s'agit plus de dieux ni de déesses, ni de ces motifs stéréotypés, labyrinthe ou paysage du Nil, dont à l'instar de Rome les fonctionnaires faisaient paver leurs villas dans tout l'Empire. La dimension des personnages, la grosseur des smaltes font penser à un artiste local utilisant les ressources du cru.

Le char a été dès longtemps reconnu pour une de ces charrettes primitives telles qu'on en emploie encore en Suisse et en Savoie, dites char à ridelles. Entre les roues on se plaît à reconnaître le frein dit sabot qui a donné lieu à de si savoureuses bornes encore en place dans le canton de Vaud. Nous ne résistons pas au plaisir de publier celle qui, malgré sa date récente, orne l'entrée du petit musée de Romainmôtier :

LA LOI
DEFEND
DENRAYER
SANS SABOT
ET CŒTRERA



Mosaïque de Boscéaz, près Orbe (Suisse, canton de Vaud)

Transport du filet de chasse

8. Départ pour la chasse

Un rabatteur, ses torches
et son pot-à-feu

Photo Boissonnas 1933
Sonneur de *bucina*
s'appuyant sur une massue



Mosaïque d'Hippone

9. Une chasse au filet

Les rabatteurs, abrités derrière des boucliers, forment un cordon, *indago*, et repoussent les fauves à l'aide de torches enflammées

Photo Boissonnas 1925

et de signaler celles qui se trouvent sur la route de Saint-Cergue près de Trélex et sur la grand'route de Genève à Lausanne entre Allaman et Saint-Prex.

Le filet qui repose sur le char a été pris jusqu'ici pour un filet de protection empêchant la cargaison de tomber¹⁸. Mais là se fait sentir l'influence du dessin de Bursian qui, au lieu de conserver au filet sa forme ovoïde si caractéristique, le dresse au carré derrière le dos du conducteur et transforme en cordelettes d'attache à l'arrière des pans de filet qui retombent très naturellement. Qu'aperçoit-on à travers les mailles ? d'autres mailles, tout simplement, aussi bien rendues qu'il est possible de le faire avec le procédé rudimentaire de la mosaïque.

Le second personnage qui a tant intrigué les érudits jusqu'ici et qui nous a valu une dissertation des plus attachantes de M. le professeur Schazmann sur la chasse à la glu, ne porte pas sous le bras un faisceau de lattes, comme le dessin de Bursian le donne à croire, mais des objets malaisés à reconnaître dont le moins qu'on puisse dire est que la partie inférieure est plus simple que la partie supérieure. Une ligne noire médiane tracée dans la dernière s'arrête sous le bras alors que Bursian la prolonge. En outre, l'extrémité supérieure s'orne de deux ou trois boules. L'idée de torches s'impose à la longue, non pas de ces torches stylisées qui ornent tant de bas-reliefs et de stèles funéraires, mais de vraies torches divisées en deux parties, un peu comme les torches médiévales, et dont l'extrémité faite de matières inflammables est gardée prudemment à l'écart du pot à feu tenu par l'autre main.

Car si les torches peuvent laisser quelque doute dans l'esprit, le pot à feu doit les dissiper. Tenu à distance respectueuse des jambes nues par l'avant-bras demi-levé, le récipient quel qu'il soit, pot de terre cerclé de fer ou *situla*,

contient certainement un produit que le porteur ne se soucie pas d'approcher de son corps.

La glu n'inspire pas les mêmes craintes à l'Amour nu de Tripoli qui porte son récipient en bandoulière, à même la peau, ni au mois de Décembre personnifié qui, dans la mosaïque de Carthage, jette négligemment la *situla* vide par-dessus son épaule.

L'attitude du personnage de Boscéaz est à rapprocher au contraire de celle du porteur de seau de la chasse au sanglier conservée au Bardo. Les cordelettes qui pendent à l'extérieur du pot se retrouvent sur un côté du seau. Car ce n'est certes pas sans intention que le mosaïste de Boscéaz a multiplié les cordelettes pendantes. S'il s'agissait seulement des extrémités des trois cordons de suspension, un doute pourrait subsister, mais il y en a encore deux partant du fond du pot qui n'ont rien à voir avec la suspension. Il faut chercher autre chose.

Si le briquet et les miroirs ardents étaient connus des anciens, dans la pratique on ne perdait pas son temps à produire du feu. On le conservait. Sans parler des Vestales ni du feu sacré et malgré la valeur symbolique qui s'y attache, les témoignages sont nombreux du soin avec lequel on gardait le feu. Le laissait-on éteindre par négligence, on allait chez la voisine chercher quelques braises. Quantité de récipients catalogués brûle-parfums ne sont autres que des réchauds pour conserver le feu¹⁹.

Deux vers d'Ovide²⁰ illustrent ces transports de feu :

*Ara fit, huc ignem curto fert rustica testu
Sumptum de tepidis ipsa colona focis.*

Mais c'est Lucain dans la Pharsale²¹ qui nous permet de percer le mystère des cordelettes. César est entré dans la hutte du batelier Amyklas qui marque sa surprise et s'efforce de rallumer le feu :

Sic fatus ab alto
Aggere jam tepidae sublato fune favillae
Scintillam tenuem commotos pavit in ignes.

A ces mots il tire un câble allumé du monceau de cendres chaudes qui le recouvre et en fait jaillir une faible étincelle qu'il agite jusqu'à ce qu'elle devienne une flamme brillante.

La traduction de Greslou²² que nous reproduisons ne serre pas le texte d'assez près, mais elle suffit à mettre en évidence le rôle des cordelettes sous la cendre chaude pour rallumer le feu. On pourrait encore rapprocher de ce fait la pratique, longtemps en usage dans toutes les marines, de garder le feu sur le pont dans un seul endroit du navire sous la forme d'un câble se consumant lentement en vase clos.

L'homme à la massue et à la *bucina* a son équivalent dans les mosaïques africaines. C'est l'homme à la matraque du Bardo, dont le rôle est d'assommer le gibier pris au filet. La *bucina*, dans la circonstance, devient un des ancêtres de l'olifant, un des premiers exemples du cor de chasse.

Evidemment les diverses phases de la chasse devaient se dérouler tout au long de la bordure²³ et à en juger par les trois premiers tableaux, la composition tout entière devait présenter un intérêt ethnique de premier ordre.

Et. CLOUZOT.

NOTES

¹ In-8, p. 33, fig. 36.

² *Mosaïques chrétiennes du IV^{me} au X^{me} siècle*, par Marguerite van Berchem et Etienne Clouzot. Genève, 1924, in-4. — Mlle van Berchem a publié depuis une étude très remarquée sur les *Mosaïques de la mosquée des Omayyades à Damas* (Monuments Piot, 1930) et un beau volume gr. in-fol. sur les mosaïques de la mosquée d'Omar à Jérusalem (Oxford, 1932).

³ *Sur la mosaïque du Cortège rustique à Bossaye près Orbe.* Cf. *Journal de Genève*, 3 mars 1933. — M. le professeur P. Schazmann qui dirige depuis nombre d'années des fouilles importantes en Asie Mineure et dans la mer Egée et qui a publié de magnifiques volumes sur Pergame et sur Cos, a fait à l'occasion de la mosaïque de Boscéaz d'ingénieux rapprochements auxquels il sera fait allusion plus loin. Mais travaillant sur le dessin fautif de Bursian, il a été induit en erreur par ce dernier, tablant notamment sur la présence, au sommet d'un arbre, d'un oiseau dont la photographie ne montre aucune trace. M. Schazmann, lors d'un récent passage à Genève, a bien voulu venir voir les documents que nous avions réunis et, avant même que ces pages fussent rédigées, s'est rallié à notre thèse, ce qui nous a été très sensible.

⁴ Un film récent, *L'Afrique indomptée*, montre une chasse aux antilopes pratiquée par des nègres à l'aide d'un grand filet. Cf. *Journal de Genève*, 10 octobre 1931. A la fin du XVII^{me} siècle, Charles XII, roi de Suède, chassait l'ours au filet. Voici d'autre part une note sur la chasse au filet dans le pays de Vaud qu'a bien voulu rédiger à notre intention M. le professeur Eug. Mottaz :

« Les méthodes employées à l'époque romaine pour la chasse des fauves se sont perpétuées dans le Pays de Vaud et ailleurs sans doute. Les manaux de la paroisse de Villette disent, à l'occasion d'une chasse générale, décidée le 23 mai 1575, que l'on « fera des haies et que l'on mettra des filets ». La haie était parfois un clayonnage fait de perches solides. Un acte des archives cantonales du 19 septembre 1688 dit que les communiens de Crissier allant à la chasse des loups se plaignaient de plusieurs personnes qui avaient « gasté leurs hayes et leurs filez ». Le 25 juillet 1736, enfin, le châtelain de Combremont déclarait que des chasseurs de la localité avaient « de nouveau attrapé et assommé dans leurs filets une grande et furieuse louve ». A proximité de la grande forêt de Montfriad, qui domine Combremont-le-Petit, le nom d'un quartier du territoire rappelle encore celui que l'on donnait à la cabane dans laquelle les chasseurs serraient tout le matériel qui leur était nécessaire. Au cours de chasses importantes, les rabatteurs qui cherchaient à poursuivre le gibier dans la direction des bons tireurs à l'affût ou des haies et filets, faisaient retentir la forêt du bruit du tambour ou de celui de « cornets » et autres instruments. »

⁵ Espérandieu, *Recueil général*, IV, 3179.

⁶ Espérandieu, VIII, p. 166, n° 6133.

⁷ Espérandieu, I, p. 142, n° 175. — A comparer au couvercle du sarcophage 150 au musée du Latran et surtout aux sarcophages de Naples et du palais des Conservateurs reproduits par M. le professeur G. Rodenwaldt, *Eine spätantike Kunstströmung in Rom, Mitteilungen des deutschen archäologischen Instituts, römische Abteilung*, 1921-1922.

⁸ Espérandieu, II, p. 418, n° 1648.

⁹ Espérandieu, IX, p. 372, n° 1560.

¹⁰ Espérandieu, II, p. 458, n° 1704. — Wolfgang Helbig cite plusieurs exemples de filets de chasse portés sur les épaules. *Annali dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1863, t. 35, p. 97 et tav. AB. — Voir aussi Michaelis, *Ancient Marbles in Great Britain*, 1882, p. 381 n° 244 et p. 401 n° 307. — Le mantelet se retrouve sur les chasseurs des sarcophages du Latran 150 et 161. Sur ce mantelet cf. G. Rodenwalt, *op. cit.*

¹¹ Par la construction, à basse époque, d'un mur au milieu de la mosaïque. Lettre de M. Louis Poinssot, directeur des antiquités et arts du gouvernement tunisien, 22 mai 1933.

¹² Le seau est tenu très droit. Si l'artiste avait voulu figurer de l'eau qui déborde, il aurait incliné le seau.

¹³ Salomon Reinach, *Répertoire de peintures grecques et romaines*, 1922, p. 300, 301.

¹⁴ *Ibid.*, p. 299.

¹⁵ La photographie de Boissonnas que nous reproduisons ici a déjà paru dans le *Saint Augustin* de Louis Bertrand, 1925, p. 61, fig. 42.

¹⁶ Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, [1^{er}] supplément, 1907, p. 4. — Cf. Hugo Blümner, *Die Römischen Privataltertümer*, 1911, p. 517 et n. 17.

¹⁷ Daremberg et Saglio, *Dictionnaire*, t. IV, 2, p. 851, col. 2, fig. 5931. — Héron de Villefosse (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1903, p. 30) croit reconnaître dans la crosse portée sur l'avant-bras gauche par le chasseur « le *lagobolon*, bâton à bout noueux et recourbé dont on se servait pour tuer les petites bêtes à la chasse et principalement les lièvres ».

¹⁸ P. Schazmann, *loc. cit.*

¹⁹ Remarque due à l'obligeance de M. Waldemar Deonna qui prépare une étude sur les réchauds de Délos.

²⁰ *Fastes*, 2, 645. Cité par M. Planck, *Die Feuerzeuge der Griechen und Römer und ihre Verwendung zu profanen und sakralen Zwecken*, Stuttgart, 1884, p. 37.

²¹ Pharsale, 5, 523. Cité par Planck, *op. cit.*, p. 29.

²² Ed. Panckoucke, 1835, t. I, p. 280-281.

²³ C'est également l'opinion de Mgr Wilpert.

L'illustration de cet article a été assurée grâce à l'appui obligamment accordé par la Société académique vaudoise.